

BUREAUX : RUE NAIN, 1,

ROUBAIX-TOURCOING :

Trois mois. 12 fr.
Six mois. 23.
Un an. 44.

L'abonnement continue sauf avis contraire

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT : A. REBOUX

Le Nord de la France

Trois mois. 14 fr.
Six mois. 27.
Un an. 51.

ANNONCES : 20 centimes la ligne
RÉCLAMES : 25 centimes
— On traite à forfait.

On s'abonne et on reçoit les annonces : A. ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A. TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; A. LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A. PARIS, chez MM. Havas, Laffitte-Bullier et C° place de la Bourse; 8; BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

ROUBAIX, 20 JUIN 1872

BOURSE DE PARIS

DU 20 JUIN

3 0/0 ..... 54 50
1 1/2 ..... 77 25
5 0/0 ..... 85 40

(Voir à la troisième page les dépêches commerciales.)

BULLETIN QUOTIDIEN

C'est aujourd'hui, à une heure, que les délégués des deux droites et du centre droit doivent être reçus par M. Thiers.

C'est la seule nouvelle marquante du jour.

M. Louis Veuillot croit à une transformation prochaine et profonde de la politique dans notre pays. Voici comment s'exprime le rédacteur en chef de l'Univers: « L'opinion, ou plutôt la sensation générale est que le présent régime tire à sa fin. Nous passons à un autre. Quel autre? Ici l'opinion se trouble et la sensation s'affole. Nous voudrions sans doute aller à la paix, au travail, à la liberté, mais ce n'est pas où nous nous flattions d'arriver. Nous allons où nous sommes poussés par des gens qui ne savent pas où ils poussent. Il y a trois ans, l'illustre Paschal-Grousset savait où nous allions, et c'était où nous ne voulions pas aller ni lui non plus. Nous allions à la Commune et ce pauvre diable allait en Calédonie. Quelque chose d'analogue arrive à M. Thiers; l'an passé, il voulait probablement aller à la République, on peut le conjecturer pour faire honneur à son jugement profond. Mais peut-être qu'il ne voulait pas aller à M. Gambetta, qui est le point où nous touchons. Et M. Gambetta, où veut-il aller et où va-t-il?... Nous avons la République sans républicains; nous aurons selon toute apparence, les républicains sans République, c'est-à-dire la dictature de ces messieurs, qui ne peuvent être que des dictateurs. »

La classe ouvrière s'agite de plus en plus en Angleterre et en Allemagne, et il en résulte des grèves nombreuses. Des télégrammes de Londres nous apprennent que dans un meeting du comité exécutif de l'Union nationale des travailleurs agricoles, tenu le 18 juin, à Leamington, il a été constaté que presque tous les comités sont entrés dans l'Union; le nombre de ses membres s'élève à cent cinquante mille. D'un autre côté, les ouvriers constructeurs de Londres ayant refusé l'arbitrage qui leur avait été proposé, les maîtres constructeurs ont résolu de fermer les chantiers et de suspendre les travaux à partir du 10.

On évalue à 23,000 le nombre des ouvriers de Londres qui vont se trouver sans ouvrage par suite de la résolution des maîtres constructeurs, de suspendre les travaux.

Les télégrammes de Berlin du 15 juin résument ainsi la crise ouvrière qui se

manifeste dans cette ville: Dans une réunion tenue le 14, les maîtres constructeurs ont rejeté les demandes des ouvriers de fixer la durée de la journée à huit heures et d'augmenter les salaires. Ils ont ensuite résolu, quand une grève quelconque éclaterait, d'examiner si elle était fondée sur de justes motifs; et, enfin, de ne pas employer dans une autre fabrique, un ouvrier qui aurait pris part à la grève.

Une grève de mineurs a commencé dans le cercle supérieur houiller de Dortmund. Environ 12,000 ouvriers ont suspendu leurs travaux sans donner avertissement préalable.

L'Observateur Romano publie une lettre du Pape au cardinal Antonelli, datée du 16 juin :

Dans cette lettre, le Pape déplore la prochaine présentation à la Chambre des députés des lois relatives à la suppression des corporations religieuses de Rome. Il dit que cette suppression porte préjudice aux intérêts de l'Eglise et qu'elle est un attentat contre le droit international de toute la catholicité.

Le Pape parle des usurpations qui ont lieu continuellement contre l'autorité pontificale, contre la morale et la justice. Il ajoute : « Nous pouvions nous épargner d'assister à ce spectacle en cherchant un asile dans un pays étranger; mais si des motifs d'un haut intérêt religieux nous ont conseillé, dans l'état actuel des choses, de ne pas abandonner, pour le moment, notre siège, c'est afin que le monde soit convaincu du sort réservé à l'Eglise et au Pape par le changement d'une situation providentiellement ordonnée par Dieu. »

Le Pape dit que, quoique libre, il n'est pas indépendant, il démontre que des conflits sont inévitables entre les deux pouvoirs. Il est nécessaire que les décisions du Pape soient libres; c'est dans l'intérêt des consciences catholiques.

Le pape dit qu'il ne comprend pas comment on peut parler sérieusement de conciliation entre la papauté et le gouvernement italien. La papauté ne peut pas se plier à l'usurpation de ses droits; les garanties données sont illusoire.

Le Pape termine en chargeant le cardinal Antonelli de faire connaître aux représentants des gouvernements accrédités auprès du St-Siège l'état de choses; de réclamer et de protester contre les attentats qui menacent la papauté et la catholicité.

Le Pape conclut en disant que les gouvernements ne peuvent pas oublier que le trône pontifical, loin d'être un embarras pour la paix et la prospérité de l'Europe ou pour la grandeur et l'indépendance de l'Italie, a été toujours un lien entre les peuples et les princes, un centre de concorde et de paix, et qu'à l'égard de l'Italie il a été sa vraie grandeur, la tutrice de son indépendance, sa défense constante et le rempart de sa liberté. — A. R.

On nous écrit de Versailles :

« Les délégués des bureaux de la droite et du centre droit ont fait demander une audience à M. Thiers. Sont délégués par

la droite : MM. de Bardrel, de Cumont, le duc de Bisaccia, Depeyre; pour le centre droit : MM. Labbe, Saint-Marc, Girardin, de Broglie, d'Audiffret-Pasquier.

On lit dans la Patrie :

« Nous avons toutes les raisons du monde pour maintenir la nouvelle que nous ayons donnée, des premiers sur certaines mesures prises par des groupes démagogiques de Paris, le jour où M. Thiers signifia sa démission du haut de la tribune. Nous pouvons ajouter ces détails, à savoir que de Versailles le fait fut immédiatement télégraphié à Paris et que le général Lamiral, qui n'avait été officiellement avisé de rien, soupçonna qu'il se passait quelque chose de grave à l'Assemblée, aux rapports qui lui arrivèrent annonçant une certaine agitation de la part de quelques individualités démagogiques bien connues et peu allées et venues. On ne nous démentira pas. »

Lettre de Paris

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 19 juin 1872.

La principale affaire du jour est la négociation poursuivie par le centre droit de l'Assemblée avec tous les autres groupes pour les décider à une démarche collective auprès de M. Thiers, dans le but d'obtenir de lui une politique plus conservatrice.

Après avoir sondé tous les groupes, depuis samedi, les meneurs ont risqué, les 17 et 18 juin, une explication avec la droite et le centre gauche. Lundi soir, les deux fractions de droite se sont réunies aux Réservoirs pour en délibérer. Le président a résumé l'historique des négociations en indiquant le péril qu'il y avait à s'engager dans cette démarche. Ils ont fait observer qu'il est difficile que la droite entreprenne en commun une démarche compromettante avec le centre droit sans être en union avec lui sur le but à atteindre. Rien ne dit que le but de certains membres du centre droit ne soit pas de réserver M. Thiers pour mettre M. le duc d'Aumale à sa place; et tant qu'on n'est pas mis d'accord sur le choix du successeur, il est difficile que l'on combatte ensemble; on commencerait par renverser en commun, et une fois M. Thiers abattu, le centre droit pourrait se retourner contre la droite et tenter encore un de ces expédients si funestes à la France.

Un membre, après avoir avoué que son premier mouvement avait été contraire à la démarche projetée, a fini par déclarer qu'elle paraissait inévitable, attendu que la droite ne devait pas se montrer indifférente à une situation aussi grave que celle où nous nous trouvons.

Dans cette délibération de la rue des Réservoirs, le nom du maréchal MacMahon a été de nouveau prononcé et un membre a cru pouvoir se porter fort de l'acceptation de l'illustre maréchal, pour le cas où M. Thiers serait amené à donner sa démission.

Enfin, la majorité des membres de la réunion s'est prononcée pour l'opportunité de la démarche à faire auprès de M. Thiers, en laissant au bureau le choix

des négociateurs et les détails de la négociation.

Hier encore, les deux tiers de la réunion du centre gauche, présidée par le général Chanzy, a refusé de s'associer à la démarche de la droite et du centre droit. On croit que cette résolution produira une scission dans le centre gauche, une trentaine de membres ayant manifesté l'intention de se joindre au centre droit.

Nous touchons donc à une crise. Le langage ironique et irrité que tient M. Thiers dans les couloirs de l'Assemblée aux membres de la droite, le ton des journaux officiels qui pronent le mot d'ordre à la Présidence, ne laissent aucun doute sur la réponse que M. Thiers fera aux délégués de la majorité. Elle n'aura aucune satisfaction, aucune garantie, et le pays sera de plus en plus livré à la propagande démagogique.

Les journaux de M. Gambetta et de la Commune ne cachent pas leurs espérances d'un triomphe prochain.

M. Thiers après nous avoir délivrés de la Commune, grâce au dévouement de notre armée, est à la veille de ressusciter une commune bien autrement dangereuse et terrible que celle du 18 Mars. Il est donc urgent pour la majorité de prendre un parti décisif.

On raconte qu'un député, reprochant à M. Thiers ses alliances avec la gauche, le Président aurait dit :

« Savez-vous ce que c'est que la politique? c'est de la médecine, il faut savoir, pour guérir, se servir de tout, et quelque fois même du poison, voilà pourquoi je me sers de la gauche. »

Le député a répondu :

« Mais le remède peut tuer le malade. »

DE SAINT-CHÉRON.

On écrit de Rome, 15 juin :

Le gouvernement italien se trouve dans les plus grands embarras. Les nouvelles arrivées d'Espagne ont été cause que le président du ministère a dû quitter Rome en toute hâte pour se rendre auprès du roi. Mais les affaires d'Espagne ne sont pas son seul chagrin et son seul tourment. Les menaces du parti républicain et communal le tiennent encore en plus grande appréhension, et le verdict prononcé en faveur des assassins du gendarme pontifical a totalement dérouter les ministres qui ne peuvent plus se vanter que le Pape soit et demeure garanti à Rome.

Les représentants des puissances étrangères ont fait entendre des plaintes très-vives à ce sujet, parait-il. Le gouvernement, voulant cacher sa honte, sa défaite et sa faiblesse, a fait publier par ses organes officiels, l'Opinion d'abord et la Liberté ensuite les articles les plus infâmes, où, n'osant point montrer que le verdict du jury l'a surpris, il en rejette toute la faute et la nécessité sur le parti clérical. Les insinuations et les injures contenues dans cet article sont telles, qu'un communal seul pourrait les écrire. En somme, on y fait entendre aux cléricaux que si on les assassine, tant pis pour eux, parce que leur présence seule suffit à rappeler un gouvernement tyrannique et abhorré.

Voici comment la Liberté termine son article : « Il n'est pas prudent de parler d'un temps qui rappelle un régime abhorré à qui a souffert un régime d'espions, de sbires, de proscriptions, de mercenaires étrangers, de despotisme politique et religieux. » Ainsi

donc la seule présence d'un ancien serviteur du Pape, d'un homme dévoué au Saint-Siège, constitue une provocation qui mérite la mort.

Voilà ce que disent les deux journaux officiels et soi-disant modérés; vous pouvez imaginer ce qu'écrivent les journaux rouges. Il est constant que les jurés ont reçu des lettres anonymes où on les menaçait de la mort s'ils rendaient un verdict de culpabilité. La foule qui a applaudi à la sentence était composée de la plus infime plèbe. Elle était en grande partie composée de garibaldiens dont beaucoup avaient été appelés tout exprès des autres parties de l'Italie pour la circonstance. L'ovation était présidée par Ricciotti Garibaldi en personne, et plusieurs assurent qu'ils étaient tous armés et qu'ils étaient prêts à tout si la sentence n'eût pas été selon leurs désirs.

Le ministère public, pendant son réquisitoire, a été insulté, hué, injurié. La canaille, après que la sentence fut prononcée, se rendit vers une heure du matin sur la place de Saint-Pierre et sous les murs du Vatican, et fit entendre les cris de : « Mort au Pape! mort aux cléricaux! mort aux gendarmes! » et répétait : « Nous l'avons voulu et nous l'avons eu (c'est-à-dire l'assassin). » Le journal communal la Capitale annonçait le Te Deum qui doit être chanté demain à Saint-Pierre ajoute ces mots : « Les cléricaux espèrent faire des démonstrations pour qu'il naisse des désordres. Qu'ils s'en gardent bien, parce qu'ils ne seront pas toujours traités avec le ridicule. » Ces paroles sont assez significatives.

Plus loin, ce même journal annonce que les gardes nationaux veulent rendre hommage au jury en se rendant tous demain à la promenade en grande tenue. La réunion est au pont Saint-Ange, à 4 heures. Hors de la Porte, Casseri (l'assassin) et sa compagnie assisteront à un fraternel banquet. Après ce fraternel banquet, qui les empêchera d'arriver sur la place de Saint-Pierre au moment où les fidèles se sortiront et de les assassiner sous prétexte que leur présence en ce lieu est une provocation? Fasse le ciel qu'il n'y ait point de malheurs à déplorer!

Un membre de l'Assemblée, M. Roavier, a proposé une loi ayant pour objet la réorganisation du conseil supérieur du commerce. Voici le texte de l'exposé des motifs :

Messieurs, l'ordonnance royale du 23 août 1819 signalait en ces termes l'importance du conseil supérieur de commerce dont elle prescrivait la réorganisation : « L'institution d'un conseil de négociants appelés auprès du ministère pour donner leur avis sur les matières du commerce, remonte à des temps déjà anciens et atteste la haute importance que nos prédécesseurs se plurent à accorder à une profession dont les utiles travaux contribuent à la prospérité générale et augmentent les ressources de l'Etat. »

Cette institution, dont le gouvernement de la Restauration reconnaissait et proclamait l'utilité au moment même où il la réorganisait sur les bases les plus libérales, a acquis, de nos jours, une importance incomparablement plus grande.

La vapeur et l'électricité, en ouvrant à l'activité nationale, à l'esprit d'entreprise un champ inattendu, ont donné aux affaires commerciales un développement que les esprits les plus clairvoyants ne pouvaient espérer ni prévoir en 1819.

Les nouvelles voies ouvertes à l'activité commerciale du pays, les progrès incessants de la science moderne ont imprimé à l'industrie un merveilleux essor. En un mot, une révolution économique s'est depuis lors accomplie, tant dans le mouvement général des affaires que dans les principes qui, de

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 21 JUIN 1872

— 2 —

LE

DERNIER ENFANT

— 1 —

— Je vous suivrai à pied jusqu'à ce que je tombe de fatigue; alors vous vous arrêterez peut-être.

— Mais, madame la comtesse, se hâsarda de dire M. Fresne, un jeune seigneur doit voir la cour.

— Voir la cour, murmura la comtesse en se laissant retomber sur son fauteuil et en se couvrant le visage de ses deux mains... mes autres fils l'ont vue aussi!

— Ils étaient au service, madame; ils avaient des devoirs à remplir que Godefroy n'a pas, continua timidement le comte. Vous ne pensez pas, j'espère, que je veuille sacrifier mon dernier enfant, le seul rejeton de ma famille.

— Vous ne le voulez pas aujourd'hui peut-être, mon ami, répondit la comtesse en sanglotant; mais qui peut répondre de ce que vous ferez quand vous aurez reçu un de ces regards, ou entendu une de ces paroles qui ont envoyé des millions

d'hommes à la mort depuis un demi-siècle? je vous dis que si vous approchez le Roi, je ne reverrai jamais mon fils.

— Vous n'avez donc nul souci de mon honneur, ma mère? demanda à son tour Godefroy, qui écoutait avec un vif intérêt ce débat.

La comtesse regarda douloureusement son fils, mais elle ne prononça pas une parole.

— Ecoutez-moi, ma chère femme, reprit M. de Resnel, en faisant signe à Godefroy de garder le silence, je n'ai pas de projet arrêté au sujet de notre enfant, et je désire même le ramener avec moi. Je veux seulement m'assurer qu'il ne manquera pas à ses devoirs dans l'occasion, et pour cela le mettre à même de suivre le roi, si Sa Majesté est obligée de prendre le commandement de ses armées... mais, dans ce cas, je l'accompagnerai et je veillerai sur ses jours.

— Et voilà la consolation que vous avez à m'offrir, dit la comtesse avec un sombre désespoir! Vous me ferez prendre en haine la royauté, monsieur, et déplorer de n'être pas née dans ces rangs obscurs de la société où l'on n'a pas l'orgueil de croire que des préjugés barbares sont des devoirs sacrés. Parlez donc, puisque vous ne me trouvez pas assez désolée, pour n'avoir perdu encore que quatre fils sur cinq que Dieu m'avait donnés; partez... et si vous me trouvez morte à votre retour, vous serez encore plus heureux que moi

qui n'ai pas même une tombesur laquelle je puisse pleurer.

Ayant parlé ainsi, Mme de Resnel se leva de nouveau, mais cette fois ce fut pour jutter la salle à manger en poussant des cris déchirants.

Après son départ, un profond silence régna pendant quelques minutes; puis Godefroy vint se jeter au cou de son père.

— Je vous ai tenu ma parole, mon fils, lui dit celui-ci; mais vous voyez ce qu'il m'en coûte. Votre mère en mourra.

— Nous reviendrons bientôt la consoler.

— Je l'espère comme vous Godefroy... Dieu veuille seulement que nous ne revenions pas trop tard. Elle a déjà été si cruellement éprouvée! Au surplus, mon enfant, vous ne partirez que si vous ne pouvez pas faire autrement. J'obéirai à la nécessité de notre position, mais je ne céderai pas à une vaine fantaisie de gloire de votre part: la mort de vos quatre aînés me donne naturellement le droit de tenir ce langage.

— Elle ne m'absoudra pas si vous me condamnez à l'inaction comme une fille ou comme un abbé, reprit fièrement le jeune gentilhomme.

— J'entends être seul juge de ce que vous avez à faire, moi fils; et ce n'est qu'à cette condition que je vous emmènerai avec moi à Paris. Promettez-moi donc que vous m'obéirez en toutes choses, pendant ce voyage qui doit commencer demain.

Godefroy connaissait assez bien son père pour savoir qu'il ne renonçait jamais à ses résolutions: certain, d'ailleurs, que le vieux gentilhomme ne transigerait pas sur les questions d'honneur, il pensa qu'il ne risquait rien de faire le serment qu'on lui demandait, et il le fit.

— C'est bien, Godefroy, dit le comte avec une bonté ferme. Demain nous monterons à cheval après la messe, et Dieu aidant, nous serons dans cinq jours à Paris. Maintenant allez rejoindre votre mère, et tachez de la consoler; je me réunirai à vous tout à l'heure.

A peine le jeune marquis eut-il quitté la salle à manger, que son père dit à M. Fresne :

— Ah! mon ami, quelle responsabilité je viens de prendre et que deviendrai-je si les événements exigent que je fasse encore ce sacrifice à mon souverain et à mon pays?

— Monsieur le comte, répondit l'homme d'affaires, je vous ai obéi en allant vendre votre argenterie à Langres, pour vous procurer de l'argent; je n'ai pas voulu, il y a un à un moment, soutenir madame la comtesse dans sa résistance à vos volontés; mais, à présent que nous sommes seuls, rien ne m'empêchera de vous dire que vous êtes plus que dispensé de ce que vous faites. Quatre fils morts en quatre ans sur les champs de bataille! certes, il n'y a pas une famille en France qui puisse se vanter d'avoir payé aussi généreusement sa dette à la patrie.

— Vous vous trompez, Fresne, il y en a plus d'une; et je n'ai pas l'orgueil de croire que je donne l'exemple.

— Mais monsieur le marquis est le dernier de votre maison; si vous le perdiez, votre race serait détruite.

— Que la volonté de Dieu soit faite, Fresne... Si ma race s'éteint, elle aura rempli ses devoirs jusqu'à la fin, et j'aime mieux qu'elle disparaisse en laissant un sillon lumineux, que si elle se perpétue par le fait d'une couraïse. Le jour où la noblesse oubliera qu'elle est sortie de la guerre, elle ne sera plus qu'une charge pour le pays et un embarras pour la royauté. Je ne veux pas que mon fils donne cet exemple, et pour ma part, j'aime mieux être tué par le désespoir que de mourir lentement par la honte.

— Il n'y a pas de honte, lorsqu'on a déjà perdu quatre enfants, à vouloir sauver le cinquième... le dernier.

— J'ai cherché à me persuader cela, mon ami; mais chaque fois que j'ai voulu faire, j'ai senti en moi une horreur pour moi-même qui m'a prouvé que la dernière goutte de notre sang ne nous appartient pas plus que la première; ainsi le sacrifice de mes quatre aînés ne me dispense pas d'aller offrir au roi mon dernier enfant.

— Le roi sera barbare s'il l'accepte.

— Il n'a pas plus le droit d'être généreux que nous d'être avares, Fresne, si la patrie est en danger.

La suite au prochain numéro.